

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec, le 17 mars 2015

Monsieur Rémi Massé
Directeur général
Cégep de Matane
616, avenue Saint-Rédempteur
Matane (Québec) G4W 1L1

Objet : Suivis apportés à l'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0), à l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et à l'évaluation institutionnelle

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion tenue le 3 février 2015, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des moyens entrepris par le Cégep de Matane pour faire suite aux recommandations concernant l'évaluation du programme Sciences de la nature, celle de l'application de sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et l'évaluation institutionnelle.

Dans son rapport d'évaluation du programme Sciences de la nature publié en décembre 2007, la Commission concluait que le programme du Cégep de Matane présentait des forces, notamment l'encadrement offert aux élèves, mais aussi des faiblesses et que des améliorations devaient être apportées. La Commission avait recommandé au Cégep de prendre les moyens pour attester la réussite individuelle de l'épreuve synthèse de programme (ESP) et pour assurer que le standard visé soit équivalent d'un projet à l'autre. À ce sujet, le Cégep a élaboré les documents Balises générales de l'épreuve synthèse et Sciences de la nature – Épreuve synthèse de programme – Guide de l'étudiant. Le premier est le fruit du travail des Services éducatifs et a été adopté par le conseil d'administration, sur recommandation de la Commission des études. Il est destiné aux professeurs, couvre tous les programmes d'études et présente entre autres les objectifs de l'épreuve, ses caractéristiques et les modalités de mise en œuvre. Le deuxième a été élaboré par les professeurs et les techniciens du programme Sciences de la nature pour les deux profils de formation, soit Sciences de la santé et Sciences pures. Il

est dédié aux étudiants et comprend notamment des grilles d'évaluation individuelle ainsi que la présentation du journal individuel de l'étudiant. La Commission estime que ces documents sont susceptibles d'assurer l'évaluation individuelle de l'étudiant et devraient favoriser la justesse et l'équivalence des ESP ainsi que l'égalité de leur niveau de difficulté. Elle juge que les moyens pris par le Cégep devraient lui permettre d'attester la réussite individuelle de l'épreuve synthèse par chaque étudiant et elle lève donc cette recommandation.

La Commission recommandait aussi au Cégep, toujours dans l'évaluation du programme Sciences de la nature, de prendre les moyens pour assurer l'atteinte, par chaque étudiant, des objectifs selon les standards visés. La recommandation concernait les modalités d'évaluation qui ne respectaient pas la PIEA, à des lacunes dans l'évaluation individuelle ou encore à une pondération inadéquate dans les épreuves finales de cours (EFC). Pour tenir compte de cette recommandation, le Cégep a tenu des activités pédagogiques d'animation sur le sujet auprès des professeurs, dans la foulée de l'évaluation de l'application de la PIEA. Il a de plus procédé à l'analyse des plans de cours du programme Sciences de la nature pour les sessions d'hiver et d'automne 2013, notamment pour vérifier la pondération des EFC. Aussi, une grille d'analyse spécifique aux instruments d'évaluation est appliquée par les conseillers pédagogiques, qui peuvent ensuite prévoir, au besoin, de l'accompagnement pour certains professeurs. À l'étude de l'information et des documents transmis, la Commission considère que les actions du Cégep sont pertinentes. Particulièrement, l'application de la grille d'analyse dans un processus de validation des épreuves finales de cours et les activités de perfectionnement des professeurs devraient améliorer l'application de la PIEA et la construction des instruments d'évaluation. La Commission note que le Cégep a pris les moyens pour assurer l'atteinte, par chaque étudiant, des objectifs selon les standards visés et, en conséquence, elle lève la recommandation.

Par ailleurs, dans son rapport de novembre 2011 concernant l'évaluation de l'application de la PIEA, la Commission recommandait au Cégep de Matane de s'assurer que toutes les épreuves finales de cours ont une pondération suffisante et qu'elles permettent d'attester l'atteinte des objectifs de cours selon les standards. Dans son suivi, le Cégep a présenté, pour l'ensemble de son offre de programme, une grille d'analyse des plans de cours qui vérifie spécifiquement la pondération de l'EFC de même que sa conformité à la

PIEA, la forme de l'épreuve, son équité ainsi que l'appréciation de sa pertinence. Il résulte de l'analyse du Cégep que seulement une faible minorité de plans de cours proposent une EFC non conforme. Selon l'information envoyée par le Cégep, un suivi a été assuré auprès des coordonnateurs de département et une vérification sera effectuée. La Commission note les efforts déjà déployés par le Cégep concernant la conformité des épreuves finales de cours. Elle constate toutefois que l'analyse du Cégep porte sur les informations contenues dans les plans de cours au sujet des EFC, et non sur les épreuves elles-mêmes. Elle souhaite donc recevoir un échantillon représentatif d'épreuves finales de cours, ainsi que leur analyse validant, notamment, le niveau de taxonomie et le caractère intégrateur des épreuves. Ainsi, la Commission maintient la recommandation et attendra les suites du Cégep de Matane.

La Commission recommandait aussi au Cégep de Matane, lors de l'évaluation de l'application de la PIEA, de s'assurer, pour l'ensemble de son offre de formation, que la Direction des études exerce pleinement ses responsabilités et qu'elle voit à ce que la PIEA soit appliquée de façon conforme. La recommandation visait, entre autres, la conformité des épreuves synthèses de programme, la pondération des épreuves finales de cours et la conformité des plans de cours. Pour y répondre, le Cégep a tenu des journées pédagogiques et des activités d'animation sur diverses thématiques, par exemple la politique et sa mise en œuvre, l'évaluation des apprentissages, l'épreuve finale de cours, l'évaluation du français ainsi que l'évaluation des compétences. Une tournée a aussi été effectuée auprès des départements ainsi que de la formation continue concernant les modalités particulières d'application de la PIEA et une relance est effectuée chaque année sur ce sujet au moment de l'approbation des plans de travail des départements. Ces derniers, comme la formation continue, signalent en outre à la Direction des études toute difficulté ou tout commentaire ayant trait à l'application de la politique via leur rapport annuel. En ce qui concerne les épreuves synthèses de programme, les professeurs ont maintenant à leur disposition les Balises générales de l'épreuve synthèse, document précisant les conditions de réussite de l'épreuve. Les balises présentent aussi les rôles et responsabilités du comité de programme sur son mandat de rédaction de l'ESP. Par ailleurs, le Cégep a vérifié, dans tous les plans de cours, l'information relative à la pondération des EFC pour s'assurer de leur conformité. Le Cégep travaille également à l'amélioration de son processus officiel d'analyse des plans de cours, incluant une

rétroaction. Ce processus vise à garantir la conformité à la PIEA dans la production des plans de cours et à appuyer les professeurs dans leurs pratiques pédagogiques. La Commission encourage le Cégep de Matane à continuer ses travaux d'implantation d'un processus officiel d'analyse des plans de cours. Elle estime que la Direction des études du Cégep de Matane, par tous ces moyens et par toutes les activités ici présentées, exerce pleinement ses responsabilités et voit à l'application de sa PIEA. Ainsi, la Commission lève cette recommandation.

D'autre part, la Commission concluait, dans son rapport d'évaluation institutionnelle publié en août 2004, que le Cégep de Matane assumait bien les responsabilités qui lui sont confiées, en particulier celle d'assurer la qualité de la formation offerte. Elle soulevait toutefois des lacunes concernant l'évaluation du personnel et recommandait au Cégep de procéder à l'évaluation systématique de l'ensemble de son personnel. Par sa recommandation, la Commission visait plus particulièrement l'application du processus d'évaluation des cadres, des professionnels, des employés de soutien ainsi que des professeurs permanents. Concernant ce point, le Cégep a adopté plusieurs programmes en rapport notamment avec l'insertion, l'intégration et le développement du personnel. De plus, il a mis en place le Programme de développement professionnel et un nouvel outil d'évaluation pour le personnel enseignant. La Commission reconnaît les actions du Cégep, surtout en ce qui concerne le volet d'intégration et d'insertion des nouveaux employés, du corps professoral et d'autres catégories de personnel. Cependant, elle estime, tout comme le Cégep, qu'un travail reste à faire pour systématiser les pratiques d'évaluation auprès de l'ensemble du personnel permanent. La Commission maintient cette recommandation et attendra les suites du Cégep de Matane à ce sujet.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. Monsieur Louis Poirier, directeur des études